

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 12 et 13 à partir du point 6

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. LACROIX Josie. GENTON Dominique. OCTRUE Bruno. CLARET Nelly. JOLLY Myriam. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : ZABOROWSKI Dorothee à CORTES Daniel

EXCUSES : BAILLOUD Monique. VANET-ROUX Laurence. NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas.
Secrétaire de séance : LACROIX Josie

Le compte-rendu de la séance du 7 mars 2016 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et de téléphonie - Route Impériale – 2^{ème} tranche. Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1. Objet : Création de trois postes d'adjoints techniques territoriaux

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 7 mai 2015, et Compte tenu de l'avancement de grade de trois adjoints techniques territoriaux :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création des emplois d'adjoints techniques territoriaux suivants et modifie ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2016 :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 26 h 39 minutes ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 19 h 15minutes ;

2. Objet : Convention de passage pour création d'un puits perdu en propriété privée

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il y a des problèmes de ruissellement des eaux pluviales sur la RN7 au lieudit Louze qui se déversent dans une propriété privée située au 745 appartenant à M CACHARRON Tony et Mme BROCHIER Séverine.

Après consultation, la solution retenue pour résoudre le problème est de créer un puits perdu à l'arrière de la maison. Le collecteur partant de la grille d'écoulement des eaux pluviales, situé sur la RN7, sera raccordé au puits perdu.

Pour permettre l'implantation de ce puits perdu et son raccordement, les propriétaires de la parcelle AH 684 ont donné leur accord pour la constitution d'une servitude de passage.

En contrepartie, La commune s'engage à remettre les lieux en état et à faire son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la constitution de servitude de passage sur la parcelle cadastrée n° 684 de la section AH de 213 m², appartenant à M et Mme LACROIX Jean-Paul demeurant 393 RN7 Louze, à Aubervives sur Varèze 38550, M et Mme ALHAN Enver demeurant 393 RN7 Louze, à Aubervives sur Varèze 38550, M et Mme CANTY Jean-Marc demeurant 393 RN7 Louze, à Aubervives sur Varèze 38550, et autorise Mme le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

3. Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité - Route Impériale – 2ème tranche

Suite à notre demande, le syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, une 2^{ème} tranche de travaux d'enfouissement des réseaux de la route Impériale.

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé	99 875 €
Le montant total des financements externes s'élève à:	94 994 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 4 882 €
(frais SEDI + contribution aux investissements)

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres prend acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de la contribution correspondante au SEDI.

4. Objet : Travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom - Route Impériale – 2ème tranche

Suite à notre demande, le syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, une 2^{ème} tranche de travaux d'enfouissement des réseaux de la route Impériale.

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé	36 618 €
Le montant total des financements externes s'élève à:	7 443 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à 1 350 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 27 825 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres prend acte du projet présenté, du plan de financement définitif et de la contribution correspondante au SEDI.

5. Objet : Amortissement des frais d'étude pour la réalisation du PLU

Madame le Maire explique qu'il convient d'amortir les frais d'études engagés dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L. 121-7 du code de l'urbanisme peuvent être amortis sur une durée maximale de dix ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'amortir la somme concernée soit 37 961.46 €, dit que la méthode d'amortissement sera linéaire sur une durée de 5 ans.

6. Objet : Vote du Compte Administratif du budget annexe 2015

Sous la présidence de M. André ROBERT adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat 2015	6 551.70 €	15 155.71 €	8 604.01 €
	Résultat antérieur Reporté 2014		+ 27 127.92 €	+ 27 127.92 €
	Résultat à affecter			+ 35 731.93 €
Investissement	Résultat 2015	5 684.01 €	5 614.70 €	- 69.31 €
	Résultat antérieur reporté		+ 4 427.10 €	+ 4 427.10 €
	Résultat de clôture			+ 4 357.79 €
Résultats de clôture de l'exercice 2015				+ 40 089.72 €

Hors de la présence de Mme Nicole BERNARD, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe 2015.

7. Approbation du compte de gestion du budget annexe 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part est adopté à l'unanimité.

8. Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe 2015

Résultat de l'exercice 2015 excédentaire de + 8 604.01€
 Résultat antérieur 2014 reporté excédentaire de + 27 127.92 €

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 35 731.93 €, il est décidé à l'unanimité de reporter la totalité du résultat de fonctionnement 2016 au compte 002.

9. Vote du Budget Primitif du budget annexe 2016

La section de fonctionnement s'élève à 50 881.93 € en recettes et en dépenses.
 La section d'investissement s'élève à 9 972.79 € en recettes et en dépenses.

Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

10. Vote du Compte Administratif du budget communal 2015

Sous la présidence de M. André ROBERT adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015, qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	Résultat 2015	692 367.69 €	946 276.03 €	+ 253 908.34 €
	Résultat antérieur reporté		30 000.00 €	+ 30 000.00 €
	Résultat à affecter			+ 283 908.34 €
Investissement	Résultat 2015	136 277.85 €	362 415.93 €	+ 226 138.08 €
	Résultat antérieur reporté		1 052 902.76 €	+ 1 052 902.76 €
	Résultat de clôture			+ 1 279 040.84 €
Résultats de clôture de l'exercice 2015				1 562 949.18 €

Hors de la présence de Mme Nicole BERNARD, Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2015.

11. Approbation du compte de gestion du budget communal 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part est adopté à l'unanimité.

12. Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal 2015

Constatant que le compte administratif 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 283 908.34 €, il est décidé à l'unanimité, d'affecter en réserve en section d'investissement au compte 1068 la somme de 253 908.34 € et de reporter en fonctionnement au compte 002 la somme de 30 000.00 €.

13. Vote des taux d'imposition communaux 2016

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2016 et rappelle les taux d'imposition communaux de 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 10 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, décide :

- **DE NE PAS MODIFIER** le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB), ce qui correspond pour l'année 2016 à :

	Taux 2015/2016	Produits attendus
Taxe Habitation	10.05 %	190 246.00 €
Foncier Bâti	16.95 %	200 010.00 €
Foncier non Bâti	45.00 %	12 465.00 €

14. Vote du Budget Primitif du budget communal 2016

La section de fonctionnement s'élève à 885 183.00 € en recettes et en dépenses et dégage un autofinancement de 192 027.00 € en tenant compte du résultat reporté de 2015 de 30 000.00 €.

La section d'investissement s'élève à 1 749 647.18 € en recettes et en dépenses en tenant compte de l'excédent de fonctionnement de 253 908.34 € et de l'excédent d'investissement reporté de 1 279 040.84 €.

Les principales orientations budgétaires :

- sont la continuité des projets prévus au BP 2015 :
 - ✓ Plan Local d'Urbanisme – PLU (7 250 €)
 - ✓ aménagement de la rue Impériale (64 000 €)
 - ✓ Aménagement d'un skatepark (80 000 €) subventionné à 25 % par le département
 - ✓ construction d'un nouveau bâtiment à la place de l'ancienne salle des fêtes pour la création de 6 logements à loyer modéré et d'une salle associative au rez-de-chaussée, (410 000 €)
 - ✓ mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux, (70 000 €)
 - ✓ construction d'un local technique/cantine et rénovation mairie (885 000 €)
 - ✓ divers travaux de voirie (80 000 €)
 - ✓ Aménagement du parking du foyer (12 000 €)
 - ✓ acquisition d'un nouveau véhicule suite au vol du précédent et d'une voiture (44 000 €)

- ✓ Et de nouveaux projets 2016 :
 - ✓ Remplacement des lampes d'éclairage public suite à diagnostic énergétique (31 000 €)
 - ✓ réfection mur du cimetière (10 500 €)
 - ✓ marche églises agencement et rampe (27 000 €)
 - ✓ conformité électrique foyer/école (25 000 €)
 - ✓ éclairage vitraux de l'église (8 000 €)
 - ✓ mobilier urbain (13500 €)
 - ✓ mobilier mairie (4 000 €)
 - ✓ livres scolaires (2 500 €)

Approuvé à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 20h00